



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **27 mars 2025**
Présents : **20**
Votants : **27**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjointes

Sandrine MARTINS, Marie-Agnès DESCOUX, Charlotte LE MAITOUR, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Jean-Marc SIOZAC	a donné pouvoir	à	Arnaud BRUNET
Patrick MICHEL	a donné pouvoir	à	Charlotte LE MAITOUR
Serge POIGNANT	a donné pouvoir	à	Laurence AUDIBERT
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Magali BOUARFE
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Nathalie BEELS	a donné pouvoir	à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Brigitte FOULON a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

DELIBERATION N° 2025-14 : FINANCES – Demande de subvention -DETR 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, ses articles L.2121-29, L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 et R.2334-35,

VU l'appel à projets de la Préfecture de Seine-et-Marne au titre de la DSIL-DETR-Fonds Vert 2025,

CONSIDERANT le projet de sécurisation des rues de l'Ecole, du Bouillon et de Paris,

CONSIDERANT la nécessité d'établir un dossier de demande d'aides financières, de présenter les travaux, de les approuver, de demander une subvention, et de signer tout acte afférent,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le coût prévisionnel de l'opération estimé à 218 963,74 € H.T., soit 262 756,49 € TTC, selon les modalités ci-après :

Le montant total prévisionnel de ce projet est le suivant :

Montant HT 218 963,74 €
TVA 20% : 43 792,75 €
Total TTC : 262 756,49 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

- **Etat** – DETR-DSIL 2025 (30%) : 65 689 €
- Reste à charge communal (70%) : 153 274,74 €
- T.V.A. à 20% : 43 792,75 € (non subventionnée)
- **Total TTC à charge de la commune : 197 067,49 € TTC.**

DECIDE d'inscrire au budget de la commune, les éléments ci-dessus,

SOLLICITE toute subvention auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne au titre de la DSIL-DETR-Fonds Vert 2025 pour un montant de 65 689 €, soit 30% du coût HT de ladite opération,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet des dossiers de demande de subventions susmentionnées,

AUTORISE Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne,

AUTORISE Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire au financement et à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 8 avril 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

 Le Maire,
Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20250408-2025-14-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025